

MODALITES

Modalités : Formation présentielle - intra-entreprise / inter-entreprises

Lieu : Locaux du client / site tiers / locaux de formation

Effectif : Jusqu'à 10 participants

Durée : 5 jours (35 h)

Public concerné : Membres de la délégation du personnel du CSE exerçant leur premier mandat.

Prérequis : Aucun prérequis spécifique. Il est recommandé de connaître le fonctionnement général de son entreprise.

OBJECTIFS

- ✓ Développer l'aptitude à déceler et mesurer les risques professionnels.
- ✓ Analyser les conditions de travail et les situations de travail.
- ✓ Maîtriser le rôle, les missions et les moyens d'action du CSE en matière de SSCT.
- ✓ Connaître les méthodes et procédés de prévention des risques professionnels.
- ✓ Conduire des inspections, enquêtes et analyses d'accidents ou d'incidents.
- ✓ Formuler et suivre des propositions d'amélioration de la prévention et des conditions de travail.

Objectif général : Permettre aux membres du CSE d'exercer pleinement leurs missions en santé, sécurité et conditions de travail et de contribuer efficacement à la prévention des risques professionnels.

METHODE D'EVALUATION

Validation des acquis

- ✓ QCM de positionnement et QCM final
- ✓ Études de cas, exercices pratiques, analyses de situations et mises en situation

Les acquis sont évalués tout au long de la formation. Une attestation de formation est remise à l'issue du stage

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports réglementaires, d'échanges, d'exercices et de mises en situation.

Analyse de documents de l'entreprise : DUERP, données AT/MP, plans d'actions et situations de travail.

Travaux pratiques : inspection, analyse des risques, arbre des causes, droit d'alerte et construction d'actions de prévention. Supports remis : livret stagiaire, fiches outils et ressources réglementaires utiles à l'exercice du mandat.

Formateur :

Formation dispensée par un formateur compétent et qualifié en prévention des risques professionnels, santé au travail et fonctionnement du CSE.

Les exemples et cas pratiques sont adaptés, autant que possible, au secteur d'activité et aux situations rencontrées par les participants.

PROGRAMME FORMATION EN SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT) DES MEMBRES DU CSE - FORMATION INITIALE

JOUR 1 - COMPRENDRE LE CSE ET LE CADRE SSCT

Rôle, missions et fonctionnement du CSE

- ✓ Organisation, composition et fonctionnement du CSE ; articulation avec la CSSCT lorsqu'elle existe.
- ✓ Attributions du CSE en santé, sécurité et conditions de travail selon l'effectif de l'entreprise.
- ✓ Moyens d'action : heures de délégation, circulation, réunions, informations, consultations, recours à l'expertise.
- ✓ Droits, devoirs, confidentialité, protection des représentants et délit d'entrave.
- ✓ Acteurs internes et externes de la prévention : employeur, SDC, SPST, CARSAT, inspection du travail, salariés.

Fondamentaux de la prévention

- ✓ Obligations de l'employeur et principes généraux de prévention.
- ✓ Notions de danger, risque, dommage, exposition et situation dangereuse.
- ✓ Accidents du travail, maladies professionnelles et presque-accidents : définitions et enjeux.
- ✓ Documents et sources utiles au CSE : DUERP, PAPRIAPACT ou liste d'actions, BDESE, données AT/MP, rapports et registres.

JOUR 2 - IDENTIFIER ET EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS

Analyse des situations de travail

- ✓ Observer le travail réel et distinguer travail prescrit, activité réelle et aléas.
- ✓ Identifier les dangers, les expositions et les facteurs techniques, humains et organisationnels.
- ✓ Méthodes d'évaluation : gravité, fréquence, durée d'exposition, maîtrise existante et priorisation.

Principaux risques professionnels

- ✓ Risques physiques, chimiques, biologiques, électriques, incendie/explosion, chutes, manutentions et équipements.
- ✓ TMS, RPS, charge de travail, organisation, horaires, déplacements et conditions de travail.
- ✓ Vulnérabilités particulières et prise en compte des situations individuelles sans se substituer aux professionnels de santé.

Contribution du CSE à l'évaluation des risques

- ✓ Lecture critique du DUERP et participation à son actualisation.
- ✓ Repérage des écarts entre mesures prévues et réalité du terrain.
- ✓ Construction de propositions hiérarchisées selon les principes généraux de prévention.
- ✓ Cas pratique : analyse d'une situation de travail et cotation des risques.
- ✓ Restitution collective et formulation d'actions de prévention.

JOUR 3 - INSPECTIONS, ENQUETES ET ANALYSE DES EVENEMENTS

Conduire une inspection SSCT

- ✓ Préparer une inspection : objectifs, documents, zones, interlocuteurs et grille d'observation.
- ✓ Observer, questionner, recueillir des faits et éviter les jugements ou conclusions prématurées.
- ✓ Restituer les constats, proposer des mesures et organiser le suivi des actions.
- ✓ Exercice pratique : préparation et simulation d'une inspection.

Analyser les accidents, incidents et presque-accidents

- ✓ Recueillir les faits, distinguer causes et conséquences, et rechercher la multi-causalité.
- ✓ Utiliser la méthode de l'arbre des causes et transformer l'analyse en mesures de prévention.
- ✓ Connaître le rôle du CSE dans les enquêtes et le suivi des actions correctives.
- ✓ Cas pratique : analyse d'un événement et construction d'un arbre des causes.

JOUR 4 - AGIR FACE AUX SITUATIONS A RISQUE ET AUX CHANGEMENTS

Droit d'alerte et situations particulières

- Danger grave et imminent : critères, procédure, registre et articulation avec l'employeur.
- Atteinte aux droits des personnes, santé physique ou mentale et libertés individuelles : rôle du CSE.
- Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes ; articulation avec le référent CSE.
- Identifier les signaux faibles et savoir orienter vers les acteurs compétents.

Analyser les projets et changements

- Analyser les impacts SSCT d'un changement d'organisation, de procédé, d'équipement, de locaux ou d'horaires.
- Identifier les informations nécessaires à la consultation du CSE et formuler des questions pertinentes.
- Intégrer la prévention en amont des projets et proposer des mesures adaptées.

JOUR 5 - CONSTRUIRE L'ACTION DU CSE ET METTRE EN PRATIQUE

De l'analyse à l'action de prévention

- Construire un plan d'actions : objectifs, priorités, responsables, délais, indicateurs et suivi.
- Préparer une réunion CSE sur un sujet SSCT et présenter des propositions argumentées.
- Communiquer avec les salariés, recueillir les remontées terrain et restituer les actions du CSE.
- Suivre les actions issues du DUERP, des inspections, des enquêtes et des consultations.

Mises en situation et évaluation finale

- Étude de cas globale : identifier les risques, analyser un événement et proposer des mesures de prévention.
- Simulation d'une inspection ou d'une réunion consacrée à un sujet SSCT.
- Évaluation finale des acquis : QCM, analyse de cas et correction collective.
- Élaboration d'un plan d'action individuel pour l'exercice du mandat.
- Questions-réponses, bilan de la formation et remise des attestations.

Références principales : Code du travail, notamment articles L.2315-18 et R.2315-9 à R.2315-11.

